



COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le vendredi 4 juin 2021, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 13	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Vincent PAIN, Taoues COLL, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Marianne PERDRIJAT, Hélène LEVERNIEUX, Alexandre SIGNORET, Fabrice NOURY, Nicolas RICHARD		
Représentés :	Pascal NAWROCKI donne pouvoir à Geneviève SHATER, Dominique DUMAS donne pouvoir à Alain SCHMITT, Eric MORISSET donne pouvoir à Bernard GLEIZE, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à Marianne PERDRIJAT		
Absents :	Sébastien VELLUET		
Secrétaire :	Marianne PERDRIJAT		

A 19H30, le quorum étant atteint, Monsieur Bernard CLEIZE, déclare la séance ouverte.

Madame Marianne PERDRIJAT est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil municipal du 8 avril 2021 au vote et il est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2021-29 : Fixation des tarifs du mini-camp – Centre de Loisirs

Sur présentation du rapport par M. Pain, Adjoint aux Finances, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : fixe les tarifs du mini-camp pour l'été 2021, comme suit :

QF < 500 €	255 €
501 € < QF < 2 000 €	255 € à 385 €
2 001 € < QF < 4 500 €	385 € à 490 €
QF > 4 500 €	490 €

Délibération n°2021-30 : Approbation de la convention avec le Centre de Gestion Intercommunal (CIG) portant mise à disposition d'un avocat

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention relative à la mise à disposition d'un avocat du Centre de Gestion Intercommunal (CIG) et autorise M. le Maire à la signer,

Article 2 : précise que cette convention est passée pour une durée de 5 ans,

Article 3 : précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

Délibération n°2021-31 : Approbation de la convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre de Gestion Intercommunal (CIG) pour la Mairie de Vauhalla

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention relative aux missions du service de médecine préventive du Centre de Gestion Intercommunal (CIG) pour la Mairie de Vauhalla et autorise M. le Maire à la signer,

Article 2 : précise que cette convention est passée pour une durée de 3 ans,

Article 3 : précise que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Délibération n°2021-32 : Demande de subvention à la Région Ile-de-France pour l'étude relative à la création d'un Plan Vélo communal

Sur présentation du rapport par Mme Dumas, Adjointe à l'Environnement, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite le concours financier de la région Île-de-France au taux maximal ;

Article 2 : autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°2021-33 : Adhésion au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Essonne (CAUE 91)

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91),

Article 2 : précise que les frais d'adhésion s'élèvent à 100€,

Article 3 : indique que la dépense correspondante est inscrite au budget

Délibération n°2021-34 : Approbation de la convention d'objectifs avec le CAUE pour la revitalisation de la place centre village

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention d'objectif pour la revitalisation du centre village et autorise M. le Maire à la signer,

Article 2 : précise que la commune apportera une contribution volontaire s'élevant à 1400 €,

Article 3 : indique que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Délibération n°2021-35 : Opposition au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : s'oppose au transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté Paris-Saclay,

Article 2 : demande à la Communauté Paris-Saclay de prendre acte de la décision de la commune de Vauhallan,

Article 3 : dit que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay avant le 1^{er} juillet 2021.

Délibération n°2021-36 : Mise en place de l'Indemnitaire Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : rappelle que les heures supplémentaires effectuées par les agents à l'occasion des élections, en dehors de leurs normales de service, sont, au choix de l'autorité territoriale :

- Compensées par une récupération pendant les heures normales de service,
- Indemnisées, selon la catégorie de personnel, sous la forme suivante :
 - Agents de catégories C et B : la réglementation des heures supplémentaires s'applique,
 - Agents de catégorie A : la Collectivité doit délibérer sur les modalités de mise en place de l'indemnité forfaitaire (IFCE),

Article 2 : crée pour les agents de catégorie A, une IFCE selon la double limite suivante :

- Un crédit global est obtenu en multipliant le nombre de bénéficiaire (1 agent de catégorie A à Vauhallan) par la valeur maximum de l'indemnitaire forfaitaire mensuelle (1091,71 / an soit 90,98/ mois) affectée d'un coefficient multiplicateur fixé à 3,
- Un montant maximal qui ne peut excéder le 1/4 du montant maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des attachés territoriaux.

Article 3 : autorise l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

Article 4 : précise que la dépense correspondante est inscrite au budget.

Délibération n°2021-37 : Création d'un emploi d'agent administratif pour un accroissement saisonnier d'activité

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer des missions d'archivage, suite à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée de 5 semaines,

Article 2 : dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 327 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : précise que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Délibération n°2021-38 : Création d'un emploi d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions spécifiques d'entretien des bâtiments, suite à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 9 mois,

Article 2 : dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 337 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Article 3 : précise que la dépense correspondante est inscrite au budget communal.

Délibération n°2021-39 : Mise à disposition d'un agent municipal à la SCM le Village

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, **Se sont abstenus** : 2 (Dominique DUMAS et Bénédicte ALLENET)

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition d'un agent administratif à temps non complet à la SCM « du Village », pour une durée d'un an,

Article 2 : précise que la SCM le village remboursera à la Commune 50% de la rémunération de cet agent et des charges afférentes,

Article 3 : indique que la recette correspondante est inscrite au budget.

Délibération n°2021-40: Mise à disposition d'un agent municipal à la commune du Puiset-le-Marais

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition d'un agent administratif à la Commune du Puiset-le-Marais, du 15 juin au 12 août, pour une durée de 11 hebdomadaires maximum,

Article 2 : précise que le temps passé par l'agent mis à disposition fera l'objet d'une refacturation par Vauhalla au Puiset-le-Marais,

Article 3 : indique que la dépense et la recette correspondantes sont inscrites au budget.

Délibération n°2021-41 : Modification des statuts de la CPS : changement d'adresse du siège social

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : adopte les statuts tels que présentés annexe.

Délibération n°2021-42 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus

Sur présentation du rapport par M. le Maire, le Conseil municipal.

Article unique : prend acte de l'état annuel des indemnités perçues pour l'année 2020.

Délibération n°2021-43 : Présentation du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvres (SIAVB)

Sur présentation du rapport par M. le Maire, le Conseil municipal,

Article unique : prend acte de la présentation du rapport.

Délibération n°2021- 44: Demande de subvention au titre de la DSIL 2021

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : sollicite de l'Etat l'octroi d'une subvention de 38 400 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation d'une liaison douce communale,

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Article 3 : précise que les dépenses correspondant à cette opération seront inscrites au budget primitif 2021 de la commune,

Article 4 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de cette subvention.


Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés (HT)	Subvention sollicitée	Autofinancement
48 000 €	38 400 €	9 600 €

Echéance prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 ^{ème} semestre 2021	2 ^{ème} semestre 2021

La séance est levée à 21h42.

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan